MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1639 **9 juillet 2013**

SOMMAIRE

9 Realestates S.A. 78629
ABBI Sàrl 78634
Abrias 78632
aBuilding Creation & Maintenance S.à r.l. 78630
Advanced Financial Services S.A. 78632
Advanced Financial Services S.A. 78630
Agence Immobilière et Représentations Générales Aal Avenue S.à r.l. 78630
Aghate S.A. 78640
Aismare Lux Holdings 78638
Aktiva Fonder Sicav 78635
Aktiva Fonder Sicav 78635
Alexandre Tic (Luxembourg) S.A. 78629
Alliance Data Luxembourg S.à r.l. 78632
Angels Overseas S.A. 78635
Anglo American International 78635
Anglo Coal CMC 1 78633
Anglo Platinum International 78636
Anglo Platinum International Brazil 78633
Anglo Quellaveco 78636
Anglo Venezuela Investments 78633
Antares Capital Spf S.A. 78637
Ardexco Spf S.A. 78637
Aviatrax S.A. 78634
Bandar Holding S.A.-SPF 78665
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l. 78631
Broadtech S.A. 78632
Carrosserie Salis S.à r.l. 78637
Car Trading S.à r.l. 78636
Cerved VDC S.à r.l. 78637
Christiansund S.à r.l. 78637
CIR International S.A. 78633
Cité Millewee S.A. 78649
Crèche BioBébé S.à r.l. 78626
Cyber Fin S.à r.l. 78662
Dreamcar.com S.A. 78667
Duemme International Luxembourg S.A. 78666
East Capital Asset Management S.A. 78634
Editions Media Stars Ltd 78631
Estate Alliance 78636
Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg 78668
iQuest 78631
Kronos S.à r.l. 78647
OSS CCS I S.àr.l. 78628
Patrimoine & Finance S.à r.l. 78671
Quadrature 7 S.A. 78641
Rivas International S.A. 78626
Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A. 78629
Société Hôtelière Findel-Airport S.A. 78626
Sudstroum S.à r.l. 78626
Tasa Finance Lux S.àr.l. 78642
Tiger Holding Four Parent S.à r.l. 78630
TOPstone S.A. 78627
Unik Equity Investment S.A. 78627
VIVRE 81 - Fräizäit & Vakanz 78645
VOD-K 78628
Westendam Europe S.A. 78665
White Door S.à r.l. 78653
Wifoka SPF-S.A. 78628
WIK-Investissement GmbH 78628
Windpower S.A. 78628
Wisdom Entertainment, S.à r.l. 78627
Zeus Aviation Services Investments S.à r.l. 78647
Zoom Lux S.à.r.l. 78629

Rivas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.471.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIVAS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013064959/11.

(130079313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Société Hôtelière Findel-Airport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.567.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration réuni en date du 14 mai 2013 que:

- La convention de domiciliation conclue avec la société ECOGEST S.A. est résiliée de commun accord.

- Le siège social de la Société est transféré Route de Trèves à L-2632 Luxembourg.

- Madame Rosa-Maria CABRINETTY épouse BRIXHE, sous-directrice, née le 24 mars 1976 à Metz (France), demeurant 27, rue de Metz à F-57650 Fontoy, est nommée au poste de directrice de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Rosa-Maria CABRINETTY épouse BRIXHE sera chargée de la gestion technique et journalière de la Société et pourra à cet effet valablement engager la Société par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Le Conseil d'Administration

André COINTET / Jean-Pierre HELAINE / Dan EPPS

Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013064971/20.

(130079776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Sudstroum S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.282.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ady Emering

Administrateur

Référence de publication: 2013065031/11.

(130079977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Crèche BioBébé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 174.928.

—

Der Sitz für Crèche Biobébé Sarl wird verlegt

VON: 15, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

NACH: 11A, Bvd. Joseph II, I-1840 Luxembourg

Dr. Nonjabulo Beierlein

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2013065150/12.

(130079663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TOPstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 94.565.

—

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 02 mai 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Henri HILGERT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur,

- Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur,

- Marc HILGERT, licencié en sciences commerciales et consulaires employé privé, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur et Administrateur-Délégué,

- Mireille HILGERT, licenciée en communications appliquées, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur,

- Raimund LAMBERTZ, maître tailleur de pierre, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités L-8308 Capellen, gérant technique, Président et Administrateur-Délégué,

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013065050/22.

(130079784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Unik Equity Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 118.077.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 17 mai 2013 que les administrateurs ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg), BEATRICE MANAGEMENT S.A., (R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) et CLAIRE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) ont été remplacés par Monsieur Gabor Kacsoh (demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013065063/16.

(130079505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.092.

—

Extrait des décisions prises par les associés en date du 14 mai 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurent professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wisdom Entertainment, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013065088/16.

(130080031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

VOD-K, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.746.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013065084/10.

(130079785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Wifoka SPF-S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.198.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065094/10.

(130079843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

WIK-Investissement GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 141.526.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065095/10.

(130079609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Windpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.992.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINDPOWER S.A.

Référence de publication: 2013065097/10.

(130080007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

OSS CCS I S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.141.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

OSS CCS I S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2013065617/14.

(130080397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Zoom Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 168.245.

—

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065104/10.

(130080062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

9 Realestates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.322.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/05/2013.

Référence de publication: 2013065112/10.

(130079476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Alexandre Tic (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.397.

—

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires d'Alexandre Tic Luxembourg S.A. tenue au siège social le 7 août 2012

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité.

- D'accepter la démission de Monsieur Noël DUBOIS à la fonction d'Administrateur.
- D'accepter la démission de Monsieur Marcello POZZONI à la fonction d'Administrateur.
- De nommer Monsieur Wim SIX à la fonction d'Administrateur
- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration:

Mark DE SMEDT, Wim SIX, Stéphane GULDNER.

Adresses:

DE SMEDT Mark, Voerhoek 29, B - 3080 Tervuren

GULDNER Stéphane, François Munier 11, F - 57420 VERNY

SIX Wim, Noordkustlaan 16b B-1702 Groot-Bijgaarden

STEPHANE GULDNER.

Référence de publication: 2013065149/20.

(130079875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.692.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013065721/14.

(130080833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

—

EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente daté du 3 mai 2013 que:

Ventoux VII LLC, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (USA) sous le numéro 5049708, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, USA-19801 Delaware, a décidé de vendre:

- 46 parts sociales de classe N
- 1,31 parts sociales rachetables de classe AE

d'une valeur nominale de 35.-USD, à:

l'associé Feroz Dewan, ayant son adresse professionnelle à USA-NY10178 New York, 101 Park Avenue, avec effet au 31 mars 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013065157/21.

(130079775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

aBuilding Creation & Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.763.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013065159/11.

(130080379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Advanced Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.450.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advanced Financial Services S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013065168/11.

(130080978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Agence Immobilière et Représentations Générales Aal Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 57, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 19.876.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE ET REPRESENTATIONS GENERALES AAL AVENUE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013065185/11.

(130080692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Editions Media Stars Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.291.

—

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Conformément à une résolution du conseil d'administration de la société EDITIONS MEDIA STARS LTD, 124, Baker Street, London, England W1U6TY

Valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit anglais/Companies Act 2006

La société, valablement représentée par Mr. Emile CUKIER a décidé d'ouvrir une succursale au grand-duché de Luxembourg en date du 10 avril 2013 et d'en demander l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: EDITIONS MEDIA STARS LTD
- Droit de l'état dont relève la Société: anglais (Companies Act 2006)
- Registre auprès duquel la société est enregistrée: Registar of Companies for England and Wales
- Numéro d'immatriculation de la Société: 08399561
- Forme sociale: Private Company Limited by Shares
- Siège social: 124, Baker Street, London, England
- Montant du capital social souscrit: 1.000£
- Personne pouvant engager la société: Administrateur

Informations relatives à la succursale:

- Dénomination sociale: EDITIONS MEDIA STARS LTD
- Adresse: 5-11 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Activités: la succursale luxembourgeoise mène toute action ou opérations se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la Société afin d'en faciliter l'accomplissement
- Représentant permanent: Emile CUKIER
- Fonction du représentant permanent: Administrateur
- Pouvoirs du représentant permanent: Le représentant permanent peut engager par sa seule signature la succursale

Luxembourg, le 09 avril 2013. Emile Cukier.

Référence de publication: 2013065158/31.

(130079713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

iQuest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.762.

—

Changement d'adresse de Monsieur Fabio DELCO, administrateur:

Nüschelerstrasse, 31

CH-8021 Suisse

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013065160/12.

(130081043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065238/11.

(130080463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.782.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 24 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Messieurs Pascal Chauvaux, Frédéric Fasel, Adolf Bründler, Peter Kaelin et Christian Jeanrond à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2014.

2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Réviseurs d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l. pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2014

Référence de publication: 2013065165/15.

(130081024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Advanced Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.450.

—

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Advanced Financial Services S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013065166/16.

(130080539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Alliance Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.903.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour Alliance Data Luxembourg S.à r.l.

Stéphane Hepineuze

Gérant classe B

Référence de publication: 2013065170/13.

(130080610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Broadtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.615.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065253/10.

(130080635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Anglo Coal CMC 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 90.365.

—

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065174/12.

(130080276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 121.137.

—

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065175/12.

(130080331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

—

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 18 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065176/12.

(130080328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

—

Réviseur d'Entreprise

Deloitte Audit S. à r.l.

560, rue de Neudorf

L - 2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 15 avril 2013 a décidé de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise à Deloitte Audit S. à r.l. jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et approuvera les comptes annuels 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Enrico NECKELS

Managing Director

Référence de publication: 2013066047/18.

(130081525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aviatrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.706.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 27/07/2011

- L'Assemblée décide de révoquer M. Henri Vanherbergen de son mandat d'Commissaire aux Comptes de la société.

- L'Assemblée décide de nommer L'Europe Fiduciaire Luxembourg SA, 36 Avenue Marie-Thérèse, L-2131 Luxembourg, comme commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27.7.2011.

Matthildur Kristjansdottir

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013065181/15.

(130081007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

ABBI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 115.460.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée ABBI S.A.R.L., dont le siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été dénoncé en date du 17 septembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B115460;

Le même jugement nomme juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne comme liquidateur Maître Ghizlane AATTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

Maître Ghizlane AATTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013065183/21.

(130080822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

East Capital Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.364.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2013

En date du 8 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Peter Elam Hakansson, de Monsieur Albin Rosengren, de Monsieur Johan Wigh et de Monsieur Mathias Pedersen en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

- de renouveler le mandat de KPMG Audit en qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour East Capital Asset Management S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013066083/18.

(130081954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.251.

—

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 22 mai 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur Christer HULTBLAD
- Madame Florence PILOTAZ
- Monsieur Nico THILL

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

2. de renouveler le mandat de Mazars en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065186/17.

(130080786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.251.

—

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013065187/12.

(130080787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013065199/13.

(130080590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.552.

—

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065200/12.

(130080783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Anglo Platinum International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.153.

—

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065201/12.

(130080330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Anglo Quellaveco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.302.

—

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Gérant

Référence de publication: 2013065202/13.

(130080329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Car Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 68.288.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065256/10.

(130080321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Estate Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.126.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013

L'Assemblée Générale renomme:

- Nico THILL, Président;
- Florence PILOTAZ, Administrateur;
- Geoffrey STEYT, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- MAZARS Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066115/19.

(130081394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Carrosserie Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.898.

—

Le bilan rectifié au 31.12.2011, qui remplace le bilan 31.12.2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 30/04/2012 sous la référence (L120069803).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/05/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013065257/13.

(130080334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Cerved VDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.004.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065259/10.

(130080733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Christiansund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.322.

—

Lors de l'assemblée générale tenue le 15 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

4. résolution:

Nomination avec effet immédiat en tant que Gérant de M. Marc Liesch, 74, Rue de Mer, L-2146 Luxembourg, en remplacement de M. Romain Thillens. Son Mandat sera a durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2013.

Référence de publication: 2013065262/13.

(130080622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Antares Capital Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.147.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065927/9.

(130081414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Ardexco Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.018.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065933/9.

(130081415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.494,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.544.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aismare Limited, a private company limited by share, having its registered office at 34A Station Road Potters Bar EN6 4HE United Kingdom and registered with the Companies House under number 7634146, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Aismare Lux Holdings" having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 176544 and Companies and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 8 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand nine hundred ninety-four Euros (EUR 5,994.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to eighteen thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 18,494.-) by creating and issuing five thousand nine hundred ninety-four (5,994) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (the "New Shares") together with a total share premium of an amount of five million nine hundred ninety-four thousand Euros (EUR 5,994,000.-);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares at premium, by a contribution in cash;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand nine hundred ninety-four Euros (EUR 5,994.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to eighteen thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 18,494.-) by creating and issuing five thousand nine hundred ninety-four (5,994) New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium in an amount of five million nine hundred ninety-four thousand Euros (EUR 5,994,000.-).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to the New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium in an amount of five million nine hundred ninety-four thousand Euros (EUR 5,994,000.-).

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium in an amount of five million nine hundred ninety-four thousand Euros (EUR 5,994,000.-) have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-four Euros (EUR 5,999,994.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 5.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **5.1. Subscribed Share Capital.**

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 18,494.-) represented by eighteen thousand four hundred ninety-four (18,494)shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aismare Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34A Station Road Potters Bar EN6 4HE Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 7634146, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Flora Gibert, employée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Aismare Lux Holdings» ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 5.994,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix huit mille quatre cent quatre- vingt-quatorze Euros (EUR 18.494,-) par la création et l'émission de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (5.994) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), avec une prime d'émission d'un montant total de cinq million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 5.994.000,-);

b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission par apport en numéraire de l'Associé Unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 5.994,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 18.494,-) par la création et l'émission de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (5.994) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de cinq million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 5.994.000,-).

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de cinq million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 5.994.000,-).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ainsi que la prime d'émission d'un montant total de cinq million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 5.994.000,-) ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 5.999.994,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Souscrit et Libéré.**

5.1.1 Le capital social est fixé à dix huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 18.494,-) représenté par dix huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (18.494) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à quatre mille Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 avril 2013. Relation: LAC/2013/18954. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013065913/139.

(130081071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Aghate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 127.573.

—

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise «AGHATE S.A.» (la «Société»), une société établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 127573, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1274 du 26 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire WAGNER du 22 novembre 2012, publié au Mémorial numéro 196 du 26 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco LAGONA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo SANTOIEMMA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco PATERNO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Transfert du siège social de la société de L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 1 er , deuxième alinéa.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 er , deuxième alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er . alinéa 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LAGONA, C. SANTOIEMMA, M. PATERNO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mai 2013. Relation: RED/2013/792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME,, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 mai 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013065908/53.

(130081572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Quadrature 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.849.

—

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître-Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QUADRATURE 7 S.A." (numéro d'identité 2000 22 12 960), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.849, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du. 16 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 661 du 15 septembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph ELVINGER, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1167 du 14 décembre 2001 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2084 du 8 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael SCHMETZ, administrateur de société, demeurant à Modave (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un deuxième; alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat et la vente de véhicules d'occasion».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

b) Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4760 Pétange. 62, route de Luxembourg.

II- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III- L'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée et tous les actionnaires présents déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat et la vente de véhicules d'occasion».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4760 Pétange- 62, route de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-)

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SCHMETZ, DEMEYER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 mai 2013. Relation: CAP/2013/1601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013065656/53.

(130080526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Tasa Finance Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.231.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.439.

—

CLOTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,

ON THE FIFTEENTH DAY OF MAY

Before Maitre Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intesa Sanpaolo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, with registered office at 8, Via Monte Pietà, I - 20121 Milano (Italy) and registered under the number TO/5361 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Leonardo MIOCCHI, private employee, residing professionally Boulevard du Prince Henri n° 19-21,

by virtue of a proxy given on 18 April 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Tasa Finance Lux S.àr.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 16,231,000.-, with registered office at 1921, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 July 2001 number 514, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

79439 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company where amended for the last time following a deed of the same notary Jacques DELVAUX on 14 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 18 July 2001, number 544.

The Company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned notary on April 24, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. Discharge given to the Managers and auditor in office until the date of the liquidation.
3. Discharge given to the liquidator and the auditor to the liquidation for their respective mandate;
4. Final closing of the liquidation;
5. Decision for the payment of the final liquidation surplus if any;
6. Determination of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept during the five years;
7. Miscellaneous.

After these statements, the appearer as sole shareholder of said Company; acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the auditor to the liquidation, «GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A.», a company with registered office in 1, rue Nicolas Simmer, L - 2538 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 112.359), concerning the examination of the work of the liquidator and the liquidation accounts, the sole Shareholder approves the auditor's report to the liquidation.

Second resolution

The sole Shareholder grants full discharge to "Tax Consult S.A.", a company with registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, being the liquidator of the Company, and to «GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A.» prenamed being the auditor of the liquidation for their respective mandate.

Third resolution

The sole Shareholder grants full discharge to the Managers for their mandate until the date of the liquidation.

Fourth resolution

The sole Shareholder decides to mandate the liquidator prenamed, to take all steps necessary and appropriate in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolves to close the liquidation of the company Tasa Finance Lux S.ar.l., in liquidation, which will cease to exist.

Sixth resolution

The sole Shareholder resolves that the documents, vouchers and records of the Company will be retained for a period of five years following the liquidation of the Company, at L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF,the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE QUINZE MAI.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intesa Sanpaolo S.p.A., une société par actions régie par les lois italiennes, ayant son siège social au 8, Via Monte Pietà, I - 20121 Milan (Italie), et immatriculée sous le numéro TO/5361 («L'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Leonardo MIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, Boulevard du Prince Henri n° 19-21,

aux termes d'une procuration donnée le 18 avril 2013,

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société Tasa Finance Lux S.àr.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 16.231.000,- ayant son siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 30 novembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juillet 2001, numéro 514, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79439 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire Jacques DELVAUX le 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juillet 2001, numéro 544.

La société a été dissoute et sa mise en liquidation a été prononcée par acte du notaire soussigné du 24 avril 2013, non encore publié.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaires aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation.
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif,
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires.
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.
7. Divers.

A la suite de ces constations, la comparante, étant la seule associée, représentée comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation «GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A.», une société ayant son siège social à 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 112.359) concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé unique approuve le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique accord décharge entière à Tax Consult S.A., une société ayant son siège social à 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113223 en qualité de liquidateur et à «GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A.» prénommée en qualité de commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur prénommé, pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les frais relatifs aux opérations post liquidation et en relation avec la distribution de tout éventuel surplus de liquidation.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation de la société Tasa Finance Lux S.àr.l., en liquidation, qui cessera d'exister.

Sixième résolution

L'associé unique décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mêmes partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MIOCCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mai 2013. Relation: RED/2013/769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 mai 2013. M ^{e} Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013065743/148.

(130081035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

VIVRE 81 - Fräizäit & Vakanz, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 62, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg F 6.169.

—

Refonte totale des statuts de l'asbl relatives à la gestion de l'asbl qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre 1 ^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1 ^{er} . L'association porte la dénomination «VIVRE 81 - Fràizàit & Vakanz». Elle a son siège à Bettembourg. Sa durée est illimitée.

Chapitre 2. Objet

Art. 2. L'association a pour objet de proposer des activités de loisirs adaptées aux personnes atteintes d'un handicap physique.

Chapitre 3. Membres

Art. 3. L'association comprend:

a) des membres actifs, personnes physiques ou morales; leur nombre ne saurait être inférieur à trois;

b) des membres donateurs, personnes physiques ou morales;

c) des membres d'honneur, titre conféré par le comité.

Les membres d'honneur et les membres donateurs ne peuvent, comme tels, exercer aucun droit dans l'association.

Art. 4. La qualité de membre actif est conférée par le comité sur demande expresse ou implicite, tel le paiement d'une cotisation annuelle. Pourront être admis comme membres actifs:

a) les personnes physiquement handicapées,

b) les personnes qui prêteront leur concours actif à la réalisation de l'objet de l'association.

Les membres actifs doivent être agréés par le comité. L'admission de nouveaux membres devra être approuvée par l'Assemblée Générale. La qualité de membre donateur est conférée par le comité à toute personne qui fait un don à

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'association, soit d'une somme en espèces, soit d'un ou de plusieurs objets dont l'évaluation est faite par le comité. Par le seul fait de la demande d'adhésion, tout membre actif s'engage à se conformer aux présents statuts. En cas de rejet de la demande, le sollicitant peut interjeter un recours auprès de l'Assemblée Générale qui décide en dernier ressort.

Art. 5. La qualité de membre actif se perd:

a) par la mort du titulaire

b) par la démission écrite adressée au Comité

c) par le non-paiement de la cotisation à la date prévue à l'article 7 des présents statuts

d) par l'exclusion en cas d'infraction grave aux statuts ou aux lois d'honneur et en cas d'activités contraires aux intérêts de l'association

Art. 6. Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et sur le fonds de secours et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre 4. Cotisations, Année sociale

Art. 7. Le montant de la cotisation annuelle à payer par les membres actifs est fixé par l'Assemblée Générale. Il ne pourra dépasser cinquante euros (50 €). La cotisation est payable au plus tard le 31 mai de chaque année. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au Mémorial.

Chapitre 5. Gestion

Art. 8. L'association est gérée par un Comité composé de trois membres au minimum et de sept membres au maximum. Le comité peut coopter des membres jusqu'à concurrence de sept personnes qui doivent néanmoins être confirmés par la prochaine assemblée générale.

Parmi les membres du Comité il doit toujours y avoir au moins 2 personnes atteintes d'un handicap physique.

Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité des votants. Leur mandat dure trois ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du Comité choisissent en leur sein, à la majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, les deux dernières fonctions pouvant être cumulées. Le président doit être une personne atteinte d'un handicap physique. Les candidatures pour le Comité doivent être adressées par écrit au Comité au moins 24 heures avant l'Assemblée Générale. Des candidatures peuvent toutefois être présentées exceptionnellement à l'Assemblée Générale si le nombre total des membres de Comité et des candidatures est inférieur au nombre maximum des membres pouvant composer le Comité.

Art. 9. Le Comité est convoqué et présidé par le président, ou à défaut par le vice-président, ou à défaut par le secrétaire. Il doit être convoqué si la majorité des membres du Comité l'exige.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix. En cas de partage de voix, celle du membre qui préside est décisive.

Le Comité est valablement constitué pour prendre une décision si trois membres sont présents.

Le procès-verbal des réunions est dressé et signé par le secrétaire, ou à défaut par un autre membre du Comité que ce dernier désigne à cette fin, et contresigné par le membre qui a présidé.

Art. 10. Le Comité a compétence pour tous actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Il peut charger le secrétaire de l'évacuation des affaires courantes.

Le Comité accorde au trésorier un pouvoir de signature isolée jusqu'à concurrence d'un montant de trois mille euros (3.000 €). Au-delà de ce montant, la signature conjointe du président ou à défaut, du vice-président, et du trésorier, est requise.

Pour engager l'association, les actes du Comité doivent porter la signature du président, ou à défaut du vice-président, et du secrétaire, ou à défaut d'un autre membre du Comité que ce dernier désigne à cette fin.

Chapitre 6. Assemblée Générale

Art. 11. L'Assemblée Générale se réunit en cession ordinaire une fois par an. Elle est en outre convoquée à chaque fois que le Comité le juge nécessaire. Elle doit également être convoquée lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande écrite. Les convocations se font par simple lettre au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Les résolutions prises par l'Assemblée Générale sont signées par le secrétaire et contresignées par le président ou à défaut par les membres du Comité que l'Assemblée désigne à cette fin, et conservées au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Il sera loisible à tout membre de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre auquel il aura donné une procuration écrite, chaque membre ne pouvant toutefois être porteur que d'une seule procuration.

Art. 12. Le Comité doit soumettre à l'Assemblée Générale un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé pour approbation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre 7. Réviseurs de caisse

Art. 13. L'Assemblée Générale désigne chaque année deux réviseurs de caisse choisis parmi les membres qui ne font pas partie du Comité.

Chapitre 8. Responsabilité

Art. 14. L'association décline toute responsabilité concernant les accidents ou les incidents qui pourraient se produire dans le cadre des ses manifestations.

Chapitre 9. Modification des statuts, Dissolution

Art. 15. Les modifications des statuts et la dissolution de l'association se feront conformément aux prescriptions légales.

Art. 16. En cas de dissolution, l'actif de l'association est à verser à une oeuvre de bienfaisance, à désigner par vote ordinaire de l'Assemblée Générale, convoquée à ces fins.»

Luxembourg, 18 mai 2013.

Signature

Secrétaire

Référence de publication: 2013065781/93.

(130080531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Kronos S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Zeus Aviation Services Investments S.à r.l.).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.177.

—

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of May.

Before Maitre Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Actera Partners II (G.P.) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office located at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE - JE4 8PX and registered with the JFSC Companies Registry under number 108962, acting in its capacity as the general partner to Actera Partners II L.P., a company governed by the laws of Jersey, having its registered office located at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE - JE4 8PX and registered with the JFSC Companies Registry under number 1431 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Zeus Aviation Services Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.177, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 12 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2295 dated 27 September 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 8 October 2012 by a deed enacted by the undersigned Luxembourg notary, published in the Memorial number 723 dated 25 March 2013.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Change of name of the Company to Kronos S.a r.l.;

3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the name of the Company to "Kronos S.a r.l.".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 2.** The Company will have the name "Kronos S.a r.l.".

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Actera Partners II (G.P.) Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE - JE4 8PX et enregistrée auprès du "JFSC Companies Registry" sous le numéro 108962, agissant en sa qualité de commandité de Actera Partners II L.P., une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE - JE4 8PX et enregistrée auprès du "JFSC Companies Registry" sous le numéro 1431 (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Zeus Aviation Services Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.177, constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2295 en date du 27 septembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifié le 8 Octobre 2012 par le notaire luxembourgeois ci-dessus désigné.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en Kronos S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette action;et
9. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Kronos S.à r.l.».

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société portera le nom «Kronos S.à r.l.».

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6403. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013065798/126.

(130080419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Cité Millewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.289.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le six mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société TRIPLE EIGHT FINANCE S.A., située et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.403,ici représentée par son administrateur unique et administrateur-délégué Monsieur Daniel PHONG, jurisconsulte, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre I er . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CITE MILLEWEE S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'immeubles d'habitation et/ou de bureaux lui appartenant, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Généralement, la Société pourra exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4 ème vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, TRIPLE EIGHT FINANCE S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000.-).

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. - Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Daniel PHONG, jurisconsulte, né le 5 juin 1970 à Vientiane (LAOS), demeurant professionnellement à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid;

3. - La société à responsabilité limitée "ARTEFACTO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.962, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4. - Le siège social est établi à L-8080 BERTRANGE, 57 route de Longwy.

5. - Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel PHONG, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2013. Relation: LAC/2013/21058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 7 mai 2013. Tom METZLER.

Référence de publication: 2013065852/217.

(130080475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

White Door S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.306.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CENTRALIS S.A., société anonyme, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 113474,

duly represented by Mr Cyrille TERES, employee, residing professionally in Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

by virtue of a proxy given under private seal on 30 April 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of White Door S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

(i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or

(ii) to carry them forward or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2013.

Subscription and Paying-up

The appearing party CENTRALIS S.A., prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units representing the total subscribed corporate capital.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers.

2) The number of managers is fixed at one (1).

3) The following person is appointed as single manager for an unlimited period:

- Mr Aidan FOLEY, director of companies, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976 and professionally residing at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRALIS S.A., société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474,

dûment représentée par Monsieur Cyrille TERES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I ^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1 ^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de White Door S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés de la Société ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e¬mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux catégories, la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

(iii) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

La partie comparante CENTRALIS S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. TERES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: LAC/2013/21632. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065786/475.

(130080706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.407.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

—

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Cyber Fin S.à r.l. (the Meeting), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 72380 (the Company). The Company was incorporated on 27 October 1999 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n°7 dated 4 January 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 9 September 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Official Gazette n°2762 dated 12 November 2011.

THERE APPEARED:

(1) AOL Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4107146, being the holder of four thousand seven hundred fifty-eight (4,758) shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each;

here represented by Maître Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

(2) EJV Reorganization, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 3134694, being the holder of two million five hundred seventy-one thousand five hundred fifty (2,571,550) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each;

here represented by Maître Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(each a Shareholder and jointly the Shareholders).

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the two million five hundred seventy-six thousand three hundred eight (2,576,308) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company amounting to sixty-four million four hundred seven thousand seven hundred Euro (EUR 64,407,700), are present or duly and validly represented at the Meeting, which is thus duly, validly and legally constituted and may therefore validly deliberate on all the items on the Agenda (as this term is defined below);

II. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Change of the corporate name of the Company into "AOL Holdings (Lux) S.à r.l.";

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company;

(4) Granting of powers; and

(5) Miscellaneous.

III. that the Shareholders have adopted the following resolutions on an unanimous basis:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present Meeting, the Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the Articles or otherwise with respect to the convening notices, the Shareholders present or duly and validly represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company into "AOL Holdings (Lux) S.à r.l.".

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

"There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AOL Holdings (Lux) S.à r.l. (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to individually see to any formalities in connection with the change of corporate name of the Company referred to above, (including for the avoidance of doubt, the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and publication in the Official Gazette of any and all documents which may be required, needed or simply useful in connection with the change of corporate name of the Company referred to above) with the relevant Luxembourg authorities.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxy-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

holder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A eu lieu l'assemblée générale extraordinaire des associés de Cyber Fin S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72380 (la Société). La Société a été constituée le 27 octobre 1999 suivant un acte de Maître Frank Baden, alors notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 7 en date du 4 janvier 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 septembre 2011, en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel numéro 2762 en date du 12 novembre 2011.

ONT COMPARU:

(1) AOL Inc., une société (corporation) constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 4107146, détenant quatre mille sept cent cinquante-huit (4.758) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune;

représentée par Maître Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

(2) EJV Reorganization, Inc., une société (corporation) constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 3134694, détenant deux millions cinq cent soixante et onze mille cinq cent cinquante (2.571.550) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune;

représentée par Maître Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(chacun un Associé et collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des Associés agissant au nom et pour le compte des Associés et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés tels que représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des deux millions cinq cent soixante seize mille trois cent huit (2.576.308) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à soixante-quatre millions quatre cent sept mille sept cents Euros (EUR 64.407.700), sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que les Associés puissent valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Changement de la dénomination sociale de la Société en «AOL Holdings (Lux) S.à r.l.»;

(3) Changement subséquent du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société;

(4) Pouvoirs; et

(5) Divers.

II. que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou dûment et valablement représenté à l'Assemblée, cette dernière renonce expressément à toute formalité de convocation qui peut être contenue dans les Statuts ou ailleurs relativement aux formalités de convocation, les Associés présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «AOL Holdings (Lux) S.à r.l.».

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus comme suit:

«Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination AOL Holdings (Lux) S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés décident en outre d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires relatives au changement de dénomination sociale de la Société auquel il est fait référence ci-dessus (incluant afin d'éviter tout doute, toute formalité avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publication dans le Journal Officiel, de tout document qui pourrait être requis, nécessaire ou simplement utile en vue du changement de dénomination sociale de la Société auquel il est fait référence ci-dessus) auprès des autorités luxembourgeoises.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire des parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. ARNAUD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22312. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066009/165.

(130081065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Westendam Europe S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Bandar Holding S.A.-SPF).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 51.569.

—

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "BANDAR HOLDING S.A. SPF", établie et ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxemboug en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 475 du 22 septembre 1995, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 10 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 412 du 3 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.569, L'assemblée est ouverte sous la présidence de Koen Van Huynegem, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Changement de statut pour adopter le régime des sociétés de participations financières ainsi que son objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

2. Changement de la dénomination sociale de la Société;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et d'adopter le régime des sociétés de participations financières ("SOPARFI"), ainsi de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «BANDAR HOLDING S.A. SPF» en «Westendam Europe S.A.».

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1 er . Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Westendam Europe S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VAN HUYNEGEM, BECKER, VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013065958/61.

(130081396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Duemme International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.740.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Fabio VENTOLA / Georges GUDENBURG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013065341/12.

(130081168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

—

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DREAMCAR.COM S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 86.891, ayant son siège social à Capellen, constituée sous la dénomination de LEGEND.CAR par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1010 du 3 juillet 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 723 du 19 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérald Vettori résidant 35, Grand Rue, F-57525 Tolange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Bruneton, résidant 51, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyril Dagand, résidant 13, route de Thionville, F-57570 Breistroff la Grande.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent douze (312) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille cinq cents euros (EUR 300.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination des ses pouvoirs.

3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

4.- Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Fabrice Kaiser, né le 19 avril 1967 à Aumetz (France), demeurant à L-4818 Rodange, 9, Avenue du Dr Gaasch.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus entendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas ou cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués a la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Vettori, P. Bruneton, C. Dagand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2013. LAC/2013/22298 Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013066079/59.

(130081200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 8.

—

Annual accounts and Report of the reviseur d'entreprises agréé for the year ENDED March 31, 2013

To the Board of Directors,

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

("établissement d'utilité publique")

Report of the reviseur d'entreprises agréé

Following the request of the Management, we have audited the accompanying annual accounts of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, which comprise the balance sheet as at March 31, 2013 and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors' for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of, the financial position of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg as of March 31, 2013, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

May 17, 2013.

For Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Christiane Chadoeuf

Réviseur d'entreprises agréé Partner

Balance sheet
March 31, 2013
(in Euros)

ASSETS	2013 EUR	2012 EUR
FIXED ASSETS		
Tangible assets	-	-
CURRENT ASSETS		
Debtors becoming due and payable within one year	-	742,10
Cash at bank	251.913,73	253.725,91
PREPAYMENTS AND ACCRUED INCOME (note 3)	873,05	4.482,00
TOTAL ASSETS	252.786,78	258.950,01

LIABILITIES	2013 EUR	2012 EUR
ACCUMULATED FUNDS		
Net profit / (loss) for the year	(6.623,90)	11.517,89
Net surplus brought forward	254.066,18	242.548,29
CREDITORS		
Other creditors (note 4)	5.344,50	4.873,83
DEFFERRED INCOME	0,00	10,00
TOTAL LIABILITIES	252.786,78	258.950,01

Income and Expenditure account
Year ended March 31, 2013
(in Euros)

CHARGES	2013 EUR	2012 EUR
Staff costs		
Salaries and social security costs (note 5)	215.166,23	206.947,74
Other staff costs	40.061,55	38.069,28
Other operating charges		
Conference expenses	1.830,45	1.981,84
Insurance	3.896,85	1.781,36
Legal and service fees	6.038,70	2.805,68
Building rent and charges	15.480,79	15.761,39
Other expenses	7.757,64	11.252,11
Rental of equipment	3.331,79	3.384,23
Books and teaching material	2.059,93	3.632,71
Depreciation	0,00	36,25
PROFIT FOR THE FINANCIAL YEAR	(6.623,90)	11.517,89
TOTAL CHARGES	289.000,03	297.170,48
INCOME		
Tuition and entrance fees	88.708,92	78.247,17
Donations and subsidies	200.125,22	217.965,44
Interest on bank account	165,89	795,93
Extraordinary income	0,00	161,94
TOTAL INCOME	289.000,03	297.170,48

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Notes to the accounts March 31, 2013

Note 1. General. The Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg ("the School") was incorporated as a public purpose institution ("établissement d'utilité publique") upon publication of its statutes in the Mémorial "C" of January 10, 1992.

The institution was established for an unlimited period.

The School's financial year starts on April 1, and ends on March 31, of each year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The School started classes as from September 1991.

The main buildings used by the School are provided free of charge.

Note 2. Summary of significant accounting policies.

2.1. These annual accounts have been prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and in accordance with the Laws and regulations in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The accounts for the year ended March 31, 2013 are prepared on an accruals basis.

2.3. Fixed assets are stated at cost plus expenses. Depreciation is provided on all tangible fixed assets to write off the cost on a straight line basis over 3 to 5 years.

2.4. Fixed assets acquired in foreign currencies are translated at the rate of exchange ruling at the date of acquisition.

2.5. Income falling within the Foundation's ordinary activities comprises tuition and entrance fees as well as donations from companies and subsidies from both Japanese and Luxemburgish governments.

Note 3. Prepayments and Accrued income.

	2013 EUR	2012 EUR
Transport expenses related to the period 2012/2013	-	1.250,46
Subsidy (Japan)	-	3.231,54
Electricity and water	110,92	-
Insurance for new teacher 2013 -2014	762,13	-
	873,05	4.482,00

Note 4. Other creditors.

	2013 EUR	2012 EUR
Transport Teachers	-	2.728,83
Audit fees	3.484,50	345,00
ISL Cleaning fees	1.860,00	1.800,00
	5.344,50	4.873,83

Note 5. Staff. The average number of employees during the financial year ending March 31, 2013 was 5 (2012: 5).

Note 6. Remuneration to the reviseur d'entreprises agréé. The remuneration of the réviseur d'entreprises agréé for the audit of the financial year ending December 31, 2013 is EUR 3.000,00.

Note 7. Off balance sheet commitments. Bank guarantees given for a total amount of EUR 10.157,35 (2012: 9.157, 35) for rental amounts paid by the School for teachers.

Budget for FY2013 (Unit:Euro)

		Result 2012	Budget 2012
	1. INCOME		
1	(1) Surplus carried forward	254,066.18	247,442.28
2	(2) Income in the FY		
3	Donation	79,087.88	100,018.08
4	Tuition	81,445.34	101,611.30
5	Entrance Fee	7,263.58	4,953.12
6	Subsidy(Japan)	91,037.34	70,912.50
7	Subsidy(Luxembourg)	30,000.00	30,000.00
8	Interest on bank account	165.89	50.00
9	Other Income	0.00	0.00
10	Total Income(A)	289,000.03	307,545.00
11	Total Funds Available	543,066.21	554,987.28
	2. EXPENSE		
12	Salary & Social Security	215,166.23	220,300.00
13	Teachers Apt.Rental Fee	38,699.59	40,730.00
14	Copy Fee(Lease & Use)	3,331.79	3,435.00
15	Business Trip	89.72	2,000.00
16	Transportation of Teachers	1,361.96	5,570.00

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17	Books & Teaching Material	2,059.93	2,940.00
	Administration		
18	Conference Expenses	1,830.45	2,240.00
19	Insurance	3,896.85	2,900.00
20	Legal & Salary Calculation	6,038.70	6,060.00
21	Building Rent(Office)	15,480.79	15,600.00
22	Mail Cost	146.30	150.00
23	Tel & Fax	1,301.29	1,200.00
24	Heating	484.29	640.00
25	Cleaning	3,780.00	3,720.00
26	Other Cost	1,956.04	1,800.00
27	Assets Depreciation	0.00	0.00
28	Total Expense (B)	295,623.93	309,285.00
	SURPLUS		
29	(A)-(B)	-6,623.90	-1,740.00
	Surplus carried forward	247,442.28	

Référence de publication: 2013066150/169.

(130081336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

—

L'an deux mil treize, le trois mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

La société anonyme EAST&WEST FINANCES S.A. ayant son siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.846

ici représentée par Monsieur Christophe SEYWERT, avocat, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, en vertu d'un pouvoir lui délivré le 16 avril 2013.

Lequel pouvoir restera, après avoir été signé par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Patrimoine & Finance S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.733, a été originairement constituée sous la dénomination de FLYING YACHT MANAGEMENT, GmbH suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 930 du 23 décembre 1998,

modifiée suivant actes reçus par le même notaire:

* en date du 8 octobre 2001, publié audit Mémorial C, Numéro 330 du 28 février 2002, portant adoption de la dénomination de FIDUCIAIRE FINANCE & MARINE, S.à r.l.;

* en date du 17 septembre 2002, publié audit Mémorial C, Numéro 1578 du 4 novembre 2002 portant adoption de la dénomination de Patrimoine & Finance S.à r.l.;

* en date du 18 juin 2003, publié audit Mémorial C, Numéro 776 du 24 juillet 2003;

modifiée suivant actes reçus par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2008, publié audit Mémorial C, Numéro 2420 du 3 octobre 2008, et en dernier lieu en date du 18 décembre 2008, publié audit Mémorial C, Numéro 207 du 30 janvier 2009.

- Qu'elle a un capital social de 50.000,-EUR, divisé en mille (1000) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 4 février 2013, aux termes de laquelle son co-associé Monsieur Joseph DELREE lui a cédé ses 251 parts sociales de la Société,

de laquelle cession de parts une copie conforme restera, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Sur ce, la comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate le rachat par la société EAST&WEST FINANCES S.A. des deux cent cinquante et une (251) parts sociales détenues par Monsieur DELREE dans la Société suivant convention de cession de parts sous seing privé datée du 4 février 2013 avec effet au 25 février 2013.

En conséquence la société EAST&WEST FINANCES S.A. détient désormais l'intégralité des mille (1.000) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, à L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.»

Troisième résolution

Suite à la susdite cession de parts, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les parts sociales ont été toutes souscrites par la société anonyme EAST&WEST FINANCES S.A. avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.846.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 7 des statuts, ainsi qu'il suit:

« **Art. 7.** L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles aux héritiers en ligne directe.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, hormis le cas prévu à l'alinéa précédent.

Lors de toute cession requérant l'agrément des associés, les associés disposent d'un droit de préemption proportionnellement à la quote-part qu'ils détiennent dans le capital social. La renonciation d'un associé à son droit de préemption profite aux autres associés proportionnellement à leur participation dans le capital restant. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Cinquième résolution

L'Associée Unique prend acte de la démission datée au 9 avril 2013 de Monsieur Joseph DELREE en sa qualité de gérant.

Sixième résolution

L'Associée Unique nomme gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Paul-Yves POUMAY, courtier en assurances, né à Verviers (Belgique), le 15 juin 1969, demeurant à L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Seywert, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066405/86.

(130081177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck